

No 14/22bis

Rapport de la commission des finances sur le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2023

Vallorbe, le 28 novembre 2022

Au Conseil communal de et à

1337 Vallorbe

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances composée de Mesdames Anne Rocca, Véronique Teuscher, Lorianne Foretay, rapporteur, et de Messieurs Baris Alev, Gérald Bonzon, Jacques-André Chezeaux, Président et Johann Mange s'est réunie le 7 novembre dernier pour examiner le préavis susmentionné. Mme Anne Rocca était excusée pour cette séance.

La COFIN tient à remercier Monsieur le syndic Stéphane Costantini et Monsieur le boursier Vincent Daucourt pour leur présence et les explications précises et complètes fournies.

Le budget, fait état d'une marge d'autofinancement de CHF 1'789'296.00, en augmentation de CHF 246'006.00 par rapport au budget précédent. Le résultat budgétisé s'établit comme suit :

<i>Charges</i>	<i>CHF 21'754'637.00</i>
<i>Revenus</i>	<i>CHF 21'785'465.00</i>
<i>Excédent de revenus</i>	<i>CHF 30'828.00</i>

Les calculs sont basés sur une population de 4050 habitants.

La Municipalité est satisfaite du budget 2023, qualifié de bon budget. Ce dernier ne comprend plus aucun élément lié au Covid, cependant il tient compte des éléments énergétiques, de l'inflation et la hausse des taux d'intérêts. Le budget est comme d'habitude établi de manière prudente, notamment au niveau des rentrées fiscales. En finalité le budget 2023 est assez similaire à l'année dernière et les variations significatives sont toutes commentées par la Municipalité.

La COFIN relève les variations importantes suivantes :

30 Autorités et personnel

Une augmentation de la masse salariale de CHF 779'400.00 est prévue au budget 2023. La COFIN avait déjà noté l'année dernière l'augmentation importante de la masse salariale de la commune sur les dernières années. Pour rappel en 2017 elle représentait 21.46% des revenus (CHF 4'190'414.15) et à ce jour elle est prévue à 28.08% des revenus soit CHF 6'054'400.00.

Il est précisé qu'une part des coûts salariaux est liée à des tâches effectuées pour des associations intercommunales et l'UAPE. Une augmentation est également en lien avec le développement de notre village.

L'augmentation de la masse salariale pour 2023 de CHF 779'400.00 est constituée de la manière suivante :

CHF 360'000.00	Engagements de 4 unités de travail pour la gestion de l'UAPE
CHF 200'000.00	Adaptation au coût de la vie (IPC) de 4% env.
CHF 50'000.00	Nouvelle collaboratrice à 50% au bureau technique
CHF 40'000.00	Nouvelle collaboratrice à 40% au service des bâtiments
CHF 84'000.00	Annuités et primes d'ancienneté
CHF 20'000.00	Apprentie au service des Forêts
CHF 25'000.00	Augmentation du temps de travail d'une collaboratrice de 0.2% (Ascovabano + UAPE)

M. Costantini nous précise qu'il n'y a pas de nouveau engagement de personnel prévu en 2023. Des retours de l'assurance maladie/accidents sont prévus sur 2023, concernant l'absence médicale de longue durée de 2 collaborateurs. Cette rentrée n'apparaît pas au budget mais viendra en diminution de la masse salariale, soit environ CHF 100'000.00.

Les versements d'indemnités par l'assurance maladie/accident sont comptabilisés dans les comptes dans chaque rubrique concernée dans les postes 436.

L'effectif 2023 de la commune est donc de 49.4 unités de travail soit en augmentation de 5.1.

La COFIN fait également remarquer que plusieurs travaux, notamment conciergerie des écoles et ramassage des ordures sont maintenant délégués à des tiers. Ces charges ne sont donc plus comptabilisées dans la masse salariale. La proportion de 28.08% des salaires par rapport aux revenus nous paraît donc un maximum.

180 Transports

La participation au déficit du bassin de transport est en augmentation à CHF 557'000.00 pour 2023. Il s'agit donc de la participation au déficit de toutes les lignes qui desservent notre commune. A noter que la part imputable aux communes pour la ligne Vallorbe-Le Brassus est de CHF 1'779'700.00 contre CHF 627'900.00 pour Vallorbe-Lausanne. Le déficit est partagé entre toutes les communes desservies par la ligne. Il s'agit d'un poste important mais Vallorbe bénéficie d'une excellente desserte en constante amélioration.

220 Service financier

La péréquation est importante dans le budget, puisque cette dernière s'élève à CHF 1'550'000.00 pour la participation aux charges et CHF 6'400'000.00 pour la participation aux revenus. Il s'agit d'une évaluation faite avec prudence. Ce travail important fait en collaboration avec les services cantonaux dépend en finalité des résultats de l'ensemble des communes vaudoises. L'augmentation significative de CHF 840'000.00 sur la participation aux revenus 2023 provient principalement de la prudence prise dans l'évaluation des revenus fiscaux.

312 Locations de terrains

Le poste 312.4232 locations de terrains est de CHF 90'000.00, soit CHF 51'000.00 locations pérennes de terrain et CHF 39'000.00 DDP de la Rue de l'Ancienne-Poste. En 2022, l'augmentation du poste provient d'une vente de servitude de place de parc. Le budget est donc maintenu à CHF 90'000.00.

369 La Concorde

Le loyer plancher est de CHF 12'000.00 par année, mais il est adapté sur le chiffre d'affaires trimestriel de l'hôtel. Le loyer budgétisé de CHF 18'900.00 est en phase avec les attentes.

430 Routes et voiries

Le compte 430.3142 de CHF 290'000.00 comprend la réfection de chambres d'égouts, la réfection des tronçons, Rue de la Gare, 2^{ème} étape de Poimboeuf, parking du cimetière, trottoir de la Rue de l'Horloge. Nous relevons qu'il est bien de budgétiser ces travaux qui ont un impact positif direct sur la péréquation.

La COFIN relève également l'augmentation du poste 430.3163 leasings véhicules à CHF 195'000.00. Cette augmentation provient de l'acquisition d'un nouveau véhicule électrique et le remplacement de 2 anciens. L'augmentation des charges provient de la souscription de 3 nouveaux leasings.

710 Service social

710.3655.3 Participation au réseau Ajoval

La COFIN relève la forte augmentation de la participation communale au réseau Ajoval, soit CHF 515'492.65 dans les comptes 2021 et CHF 813'000.00 budgétés pour 2023.

Cette différence provient principalement de l'augmentation de la participation des communes par suite de la sortie du réseau de Chavornay et Bavois. Le prix par habitant a ainsi passé de CHF 178.00 à CHF 195.00, de plus une demande de revalorisation des salaires a été demandée par le réseau portant le prix par habitant à CHF 212.00. Un amendement a été déposé afin de contenir l'augmentation par habitant à CHF 205.00.

Il faut donc s'attendre à une augmentation de la participation sur les prochaines années. Une discussion a également eu lieu sur une éventuelle sortie de Vallorbe du réseau Ajoval. Cette possibilité a été étudiée par la Municipalité. La COFIN constate que les réseaux intercommunaux se développent de manière que les conséquences financières sont difficilement maîtrisables par les communes. La COFIN avait déjà rendu le conseil attentif à cette problématique.

Quant à l'UAPE qui a été reprise intégralement par la commune, un bilan pourra être fait fin 2023 lorsque la structure aura tourné durant 1 année.

Pour rappel le point d'impôt Vallorbier équivaut à CHF 79'000.00 environ. La COFIN relève l'augmentation constante des taxes, qui est une bonne chose pour la stratégie consommateur-payeur. La COFIN note avec satisfaction qu'une baisse d'impôts est prévue d'ici la fin de la législature.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le texte suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VALLORBE

- vu le préavis municipal no 14/22
- ouï le rapport de la commission des finances chargée de l'étudier
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide :

1. Le budget de fonctionnement de la Commune de Vallorbe pour l'année 2023 est adopté tel que présenté.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Pour la commission :

Le Président

Jacques-André Chezeaux

Le Rapporteur

Lorianne Foretay